

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 11 mars 2022

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 mars 2022,

#### **IV. Approbation des capacités des formations Accès Santé 2022-2023**

Une montée en charge progressive des capacités des formations Accès Santé doit être prévue dès l'année 2022-2023 dans le cadre de la création à Orléans d'un site universitaire pour les études de médecine.

Il est proposé le nombre de places suivant :

- Licences Accès Santé (L.AS) : 355 (contre 265 pour rappel)
- Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) : 105

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, lors de sa session plénière du lundi 7 mars 2022, a adopté à l'unanimité la répartition suivante :

<b>Parcours Accès Spécifique Santé (Orléans) PASS</b>	15 places par PASS 105 étudiants en PASS	Sciences de la Vie Physique Chimie Math STAPS Droit Economie-Gestion
<b>Licences Accès Santé L.AS</b>	90 places supplémentaires	LAS Eco-Gestion à Châteauroux : 20 places  LAS STAPS à Orléans : +30 places (Capacité totale : 60 places)  Portail 16 Sciences de la vie-Chimie-Santé : +40 places (Capacité totale : 160 places)

Le Conseil d'administration approuve les capacités des formations Accès Santé 2022-2023.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	23
Membres représentés :	7
<b>Total :</b>	30


Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	-
<b>Votants :</b>	30
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	30
<b>Pour :</b>	30
<b>Contre :</b>	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 14/03/2022  
**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**